

<https://www.charentelibre.fr/environnement/incendie-dans-le-sud-charente-comment-les-eoliennes-peuvent-freiner-la-lutte-contre-les-feu-25602877.php>

Incendie dans le sud Charente: les éoliennes freinent-elles vraiment la lutte contre le feu?



Le massif des Lorettes, dans lequel doivent s'implanter des éoliennes, a été frappé de plein fouet par le feu.

Par Lénaëlle SIMON, publié le 19 août 2025 à 19h58, modifié à 20h43.

Une semaine après le gros incendie qui a ravagé plus de 200 ha dans le sud Charente, la présence d'éoliennes au cœur des forêts interroge. En effet, elles entravent l'emploi des moyens aériens.

La présence d'éoliennes au cœur de la forêt qui a brûlé dans le sud Charente aurait-elle rendu le feu incontrôlable ? Une semaine après l'incendie monstre qui a ravagé 230 hectares à Saint-Vallier, Brossac et Bardenac, les anti-éoliens jettent le pavé dans la mare, dans une lettre commune écrite par l'association de défense du Val de Dronne et de la forêt de la Double et l'association pour la préservation d'Yviers. Le feu a notamment prospéré sur le massif des Lorettes, à Brossac, là même où un projet d'implantation d'éoliennes, est en cours. Problème, soulignent les militants, « la présence d'éoliennes empêche l'intervention d'avions bombardiers d'eau dans un rayon de 600 mètres autour de chaque mât ».

Vérification faite, les chiffres sont bien ceux-là. Ce qui correspond à un diamètre de 1,2 kilomètre autour de chaque éolienne, dans lequel aucun moyen aérien ne peut s'introduire. La semaine dernière, quatre Canadair et trois Dash ont été nécessaires pour venir à bout des flammes. « Si les éoliennes avaient été installées, ça aurait été très compliqué, confirme un acteur de terrain. En compensation, on cherche à créer plus de pistes et de points d'eau mais dans ce cas précis, ça n'aurait pas changé la donne. Les moyens aériens sont essentiels. » Les deux associations ont calculé que ces dix dernières années, plus de trente incendies ont nécessité d'y recourir dans la forêt de la Double. « Ce risque a-t-il été vraiment pris en compte à sa juste mesure quand on voit les projets se développer dans cette forêt ? », interroge la lettre.

« Avec ces éoliennes, c'est peut-être le double ou le triple qui aurait brûlé »

« Des éoliennes n'ont rien à faire en milieu boisé. Ça devrait être proscrit », tranche Didier Maudet, le maire de Brossac, qui a alerté la sous-préfète et le sénateur François Bonneau. Ce dernier avait réclamé un moratoire sur l'installation d'éoliennes en 2019, quand il était président du Département, pointant la saturation de certains territoires. « On a limité la facture à 230 ha brûlés mais avec ces éoliennes, c'est peut-être le double ou le triple qui aurait brûlé », s'inquiète Didier Maudet.

En avril, il avait fait voter une motion en conseil municipal. Le but : « la défense des forêts et la protection de nos zones humides et du captage d'eau potable ». En effet, l'élus craint que « la réalisation des chemins d'accès et des pieds d'éoliennes à proximité voire dans le périmètre protégé de la source soit préjudiciable à la qualité de l'eau et la pérennité de la source ». À noter que le projet des Lorettes a été autorisé par les services de l'État il y a... dix ans.

Se pose aussi la question des six éoliennes dont l'installation a débuté en plein massif forestier à Baignes et Chantillac. Une rareté en France. Voire une incongruité compte tenu des risques d'incendie. Un projet mis en suspens par la préfecture pour des irrégularités, environnementales notamment.

Pour Benoît Delatte, président du Pays Sud Charente, l'installation d'éoliennes en forêt interroge mais il veut croire que « la multiplication des chemins d'accès est un bon moyen de pallier la limitation des interventions aériennes ».